

DOSSIER

#4 2021 | SUPPLÉMENT DE L'AKTUELL |



**C'EST LE
MOMENT**

#clemoment

Le moment est venu pour agir

Depuis le déclenchement de la crise sanitaire, l'OGBL a tout mis en œuvre pour que celle-ci ne se transforme pas en profonde crise sociale. Que ce soit dans les entreprises ou dans les négociations avec le gouvernement et le patronat, l'OGBL n'a cessé d'intervenir pour défendre les droits et les intérêts des salariés afin que ces derniers ne soient pas au final les grands perdants de cette crise.

Il est un fait que l'économie luxembourgeoise a été mise à rude épreuve au cours de ces 18 derniers mois. L'OGBL a soutenu nombre de mesures nécessaires décidées par le gouvernement pour venir en aide aux entreprises qui, sans elles, auraient connu de grandes difficultés pour se maintenir à flot. On peut dire aujourd'hui que le pire a pu être évité sur ce plan, même si nombre d'entreprises ont été fragilisées et qu'une partie d'entre elles continuent toujours de ressentir les effets de la crise.

Mais ce sont sans aucun doute les salariés et leurs familles qui ont le plus souffert au cours de cette période. Les inégalités sociales qui, déjà avant la crise, se creusaient insidieusement au Luxembourg ont, comme on pouvait s'y attendre, tout simplement explosé avec la crise sanitaire. Il est désormais plus que temps d'apporter les réponses politiques adéquates à cet état de fait et de renverser ainsi la tendance. Le moment est venu pour agir.

C'est la raison pour laquelle, l'OGBL lance en cette rentrée sociale 2021 une grande campagne sous le mot d'ordre *C'est le moment* s'articulant autour de six blocs thématiques (pouvoir d'achat et salaires, emploi, logement, fiscalité, conciliation entre vie privée et vie professionnelle, sécurité sociale) que nous vous invitons à découvrir dans les pages qui suivent.



Sommaire

Pouvoir d'achat et salaires: il y a du pain sur la planche	4
Défendre les emplois aujourd'hui et demain	6
L'OGBL exige un changement de cap fondamental dans la politique du logement	8
Il faut une injection de justice dans la politique fiscale!	10
Vivre et travailler en harmonie: cela doit être possible!	12
Pour une sécurité sociale universelle, forte et solidaire	14

Pouvoir d'achat et salaires: il y a du pain sur la planche

Pour l'OGBL, le pouvoir d'achat des salariés et pensionnés, en particulier celui des couches sociales à faible et moyen revenu, est essentiel pour maintenir la demande intérieure à un niveau élevé. Cela est un élément essentiel pour la reprise de l'économie nationale dans cette sortie de crise. Il faut donc une politique qui vise à sauvegarder et même augmenter le pouvoir d'achat de la population.

Une des leçons de la crise de 2008-09 est que la pire des choses que la politique pourrait faire actuellement serait d'engager à nouveau une politique de restrictions budgétaires, de «modération salariale» - en bref une politique d'austérité. L'OGBL apportera son opposition la plus massive à toute tentative de démantèlement social dans le contexte du «Kassensturz» annoncé.

Prestations sociales

La ministre de la Famille a annoncé la réindexation des allocations familiales à partir du 1^{er} janvier 2022. Il était grand temps, vu que l'allocation a été désindexée en 2006 et a perdu plus de 20 % de sa valeur depuis. Or, comme une tranche indiciaire est annoncée pour la fin de l'année, il ne faut pas que l'adaptation décidée maintenant ne soit seulement appliqué lors de la prochaine échéance (en 2023 voire 2024...). Toute tranche indiciaire due avant le 31 décembre doit déjà être prise en compte.

Par ailleurs, il y a lieu d'adapter rétroactivement les allocations familiales au moins pour compenser au moins une partie des pertes encourues depuis 2006. L'OGBL propose à cet égard d'adapter l'allocation à l'évolution des prix depuis la signature

de l'accord entre le gouvernement et les syndicats - non respecté par la suite - de 2014, qui prévoyait déjà la réintroduction d'une adaptation régulière. Cela correspond à une revalorisation de 7,7 %.

Il faut par ailleurs revaloriser toutes les prestations familiales et non la seule allocation familiale.

Enfin, il faut aussi éviter toute discrimination entre résidents et frontaliers. Cela inclut également le droit aux prestations familiales pour les enfants à charge de travailleurs frontaliers dans le contexte de familles recomposées.

En raison de la pandémie du Covid-19, le gouvernement avait doublé l'allocation de vie chère pour 2020, puis décidé une hausse de 10 % par rapport au montant de 2019. Au vu du taux élevé de personnes touchées par le risque de pauvreté et du fait que l'allocation n'a pas été adaptée depuis 2009, cette hausse est bien insuffisante. Pour l'OGBL, le gouvernement aurait dû maintenir le doublement de l'allocation de vie chère et introduire en plus un mécanisme d'adaptation régulière de l'allocation au coût de la vie.

Index

L'adaptation régulière des salaires et pensions à l'inflation reste la meilleure garantie de sauvegarder le pouvoir d'achat des gens. Alors que l'évolution des prix est à la hausse, L'OGBL continuera à défendre avec tous les moyens à sa disposition l'index. Il n'acceptera aucune tentative politique pour le manipuler à nouveau, le démanteler voire l'abolir.

Dans ce sens, il n'est pas acceptable que la nouvelle taxe CO₂ ne soit pas comptabilisée au niveau du panier de référence à la base

de l'index. Cela fausse l'image de l'évolution réelle des prix et donc du pouvoir d'achat, sans rien apporter à la lutte contre le changement climatique. La taxe CO₂ doit être intégralement pris en compte au niveau de l'indice des prix.

De même, l'indice actuel ne reflète que très partiellement l'explosion des prix au niveau du logement. Il y a de réfléchir sur une prise en compte du prix de vente du logement au-delà de la seule prise en compte des loyers.

Salaire social minimum

Il faut continuer à ajuster régulièrement le salaire social minimum par rapport à l'évolution salariale générale pour éviter une aggravation des inégalités sociales.

En général, le SSM reste, malgré l'augmentation structurelle obtenue en 2019, toujours insuffisant pour garantir un niveau de vie sans risque de tomber dans la pauvreté. Il faut augmenter le SSM de manière qu'il soit au moins équivalent à 60 % du salaire moyen (norme européenne) afin de mettre fin au phénomène inacceptable des «working poor» (pauvres tout en travaillant). Le taux des «working poor» au Luxembourg est en effet parmi les plus élevés en Europe.

Dans la même optique de lutte contre l'accroissement des inégalités et de la pauvreté, il y a lieu de garantir que l'ajustement du revenu d'inclusion sociale (REVIS) suit toujours celui du SSM.

Conventions collectives de travail

Pour sécuriser les conditions de rémunération et prévoir la garantie d'une évolution salariale positive au-delà des mécanismes légaux (SSM et index), mais aussi pour aboutir à une distribution plus juste des

gains de la productivité et pour éviter des discriminations au niveau de la rémunération, il faut avant tout de bonnes conventions collectives. Il faut aussi que plus de salariés profitent des avantages d'une collection collective.

Un des objectifs majeurs de la réforme de la législation sur les CCT, qui a été annoncé dans l'accord de coalition de 2018 et qui est toujours en attente, doit donc être d'augmenter le taux de couverture des conventions collectives et d'améliorer les moyens à disposition des syndicats. Il faut aussi favoriser la conclusion de davantage de CCT sectorielles.

A cet égard, il faudrait prévoir que l'existence d'une convention collective soit un critère lors de l'attribution de marchés publics, et aussi être prise en compte le cas échéant comme condition pour pouvoir bénéficier du chômage partiel.

Pour améliorer les capacités d'intervention des syndicats, il faut agrandir ces capacités d'action également pendant la période de trêve sociale.

A cet égard, l'OGBL demande la possibilité à des grèves d'avertissement (limités dans le temps) dans deux situations:

- pendant la procédure de conciliation
- dans le cas d'un non-respect manifeste

de la CCT, ce qui revient à une rupture de la trêve sociale par l'employeur.

A côté des possibilités d'action syndicales, il est aussi nécessaire de renforcer les capacités d'intervention juridiques des syndicats en cas de non-respect des dispositions conventionnelles, en introduisant la possibilité du recours collectif devant les tribunaux dans ce cas.

Pour renforcer le principe de l'unicité de l'application de la CCT, la nouvelle loi doit également préciser et rendre plus restrictive la définition des cadres supérieurs, vu les pratiques abusives dans certains secteurs. ◊



Il faut continuer à ajuster régulièrement le salaire social minimum par rapport à l'évolution salariale générale pour éviter une aggravation des inégalités sociales.

Défendre les emplois aujourd'hui et demain

Formation professionnelle continue

Pour l'OGBL, la formation professionnelle est un droit absolu du salarié. La formation permet d'acquérir de nouvelles compétences pour garantir l'épanouissement personnel et professionnel de tout un chacun. À cette fin, il est essentiel de mettre en place un compte personnel de formation pour permettre aux salariés d'acquérir des heures de formation cumulables tout au long de leur carrière. Ces formations individuelles à disposition du salarié sont accompagnées d'un maintien de salaire et elles doivent avoir lieu pendant le temps de travail.

Afin de faire face aux changements conjoncturels ou aux défis comme la transformation et la digitalisation des emplois, les entreprises doivent également s'engager à former leurs salariés en parallèle. Il est intolérable que des entreprises licencient ou suppriment des postes d'un côté, et recherchent des salariés avec d'autres qualifications ou compétences de l'autre.

Pour l'OGBL, les employeurs doivent participer au financement de toutes actions de formation continue de son personnel par l'introduction d'une «taxe formation». La participation active des salariés et des représentants du personnel dans l'élaboration des plans de formation doit également être garantie afin garantir le perfectionnement (*upskilling*) et la requalification (*reskilling*) de tous les salariés et ce de manière anticipative. Ceci est devenu d'autant plus essentiel au vu des conséquences de la transition écologique et de la digitalisation.

Pour l'OGBL, il est important d'accompagner tous les salariés dès l'entrée dans le monde du travail jusqu'à la fin de leur carrière. Dans ce sens, une politique cohérente doit être mise en place dans

les entreprises et au niveau national pour atteindre cet objectif. Ces mêmes principes doivent également être appliqués aux demandeurs d'emploi.

Protection contre le licenciement

Pour l'OGBL, le meilleur moyen de lutter contre le chômage est tout simplement d'éviter les licenciements. À cette fin, il faut contraindre les employeurs à négocier avec l'OGBL et les délégations pour épuiser tous les instruments d'un plan de maintien dans l'emploi: les préretraites, le recours au chômage partiel ou encore les réorientations professionnelles. Les droits de négociation des syndicats doivent être renforcés et les entreprises concernées doivent être davantage contrôlées. Pendant la durée des négociations, ainsi que pendant l'ensemble de la période d'application du plan, il faut interdire tout recours au licenciement pour obliger les parties à trouver des solutions positivement sociales.

Il est impératif d'améliorer la législation sur les licenciements économiques, les licenciements collectifs, les plans de maintien dans l'emploi et les plans sociaux. Ceci implique:

- Un renforcement des droits de négociation des syndicats et des délégations du personnel
- Des obligations supplémentaires pour les employeurs
- Une révision des délais et des seuils
- Une augmentation des indemnités prévues pour les salariés concernés
- L'ancrage législatif du droit de faire grève en cas d'échec des négociations d'un plan social

La notion de licenciement économique abusif doit être étendue de sorte à rendre

impossible tout licenciement dont le seul but serait d'améliorer les marges d'une entreprise ou d'un groupe en situation globalement et durablement bénéficiaire.

Si l'emploi ne peut pas être sauvegardé et qu'un plan social doit être envisagé pour garantir les meilleures conditions possibles pour les salariés concernés et ainsi dissuader les employeurs de licencier. Dans le cas d'une fermeture, d'une faillite ou d'un plan social, l'OGBL demande



la création de cellules de reclassement sectorielles spécifiques. Cette mesure transitoire préserve l'emploi tout en affectant temporairement le salarié à d'autres tâches. Ce dernier reste disponible pour l'embauche par un nouvel employeur.

Meilleure protection en cas de faillite

Depuis des années, l'OGBL revendique une amélioration substantielle des droits des salariés en cas de faillite. La législation actuelle n'offre pas de protection adéquate des salariés qui par des facteurs externes perdent leur emploi et se retrouvent dans des situations socio-économiques désastreuses qui mettent en péril leur existence.

Afin de les protéger convenablement, l'OGBL revendique une refonte en profondeur de la législation actuelle par les mesures suivantes:

- Augmenter les plafonds légaux du superprivilège (garantie de paiement étatiques des arriérés de salaires, une partie du préavis et toutes créances envers l'employeur), qui aujourd'hui sont plafonnés à 6 fois le salaire social minimum.
- Intégrer la totalité des indemnités de départ dans le calcul des créances pour le calcul du superprivilège afin d'éviter une discrimination entre salariés victimes d'une faillite et des salariés licenciés avant celle-ci.
- Accélérer la procédure pour le jugement de faillite dès que les arriérés de salaires s'étendent sur une période prédéterminée par la loi.
- Professionnaliser la fonction du curateur et définir et uniformiser ses obligations, afin de rendre le paiement des créances

plus rapide et plus transparent.

En général: il faut garantir l'égalité de traitement entre salariés victimes d'une faillite et ceux licenciés pour raisons économiques (indemnités de départ, droit au chômage, etc.).

Meilleure prise en charge en cas de chômage

Pour l'OGBL, la prise en charge des chômeurs et le traitement des dossiers doivent être accélérés. Nombreux sont les nouveaux inscrits qui attendent trop longtemps leur indemnisation et l'accompagnement dans la recherche d'un nouvel emploi.

Aujourd'hui, l'indemnité chômage est réduite au fur et à mesure que l'indemnisation se poursuit. Cette sanction est injuste puisque le demandeur d'emploi est le dernier responsable de sa situation. Dès lors, l'OGBL demande la fin de cette dégressivité. Au vu de la situation de crise sanitaire, la durée de l'indemnisation est quant à elle beaucoup trop courte et ne permet pas d'accompagner l'assuré dans la recherche d'un emploi.

Les indemnités sont conditionnées à l'âge, à la période d'inscription ou encore au type de diplôme obtenu. Pour l'OGBL, il faut rétablir un droit universel aux indemnités de chômage afin de lutter contre la précarité de tous les demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi de qualité et stable.

Le placement d'un chômeur doit viser l'obtention d'un contrat à durée indéterminée. Trop nombreux sont les chômeurs contraints à accepter des missions intérimaires, des contrats à durée déterminée ou d'autres mesures d'occupation temporaire ayant pour seul objectif de faire baisser temporairement les chiffres du chômage, mais n'offrant pas de véritable stabilité. Cette précarité a souvent pour conséquence que ces derniers retournent à la case chômage peu après.

Le chômage doit redevenir un moyen de lutte contre la précarité et non pas la provoquer ou la renforcer. Dans sa mouture actuelle, le système donne plus l'impression de combattre les chômeurs que le chômage. ◊



L'OGBL exige un changement de cap fondamental dans la politique du logement

La situation dans le domaine du logement a pris les proportions d'une crise sociale. Des coûts de logement hors de contrôle entraînent une diminution du pouvoir d'achat, une surcharge financière des ménages et une perte de qualité de vie et de l'habitat. Le nombre de ménages confrontés à une véritable pénurie de logements continue d'augmenter.

La crise du logement est en même temps une crise de justice distributive. Elle accroît les inégalités sociales au Luxembourg et divise la société luxembourgeoise en gagnants et en perdants. Les gagnants sont avant tout de riches investisseurs en capital nationaux et étrangers. Ils spéculent sur une forte augmentation de la valeur et de la richesse, alimentent la spirale des prix par leur demande et n'ont aucun intérêt à ce que les choses changent. Ils sont en train de conquérir le marché du logement pour eux-mêmes. Les perdants sont les autres: les ménages des autres couches de revenus, la majorité des salariés.

La crise du logement est politiquement faite maison. La construction de logements publics a été scandaleusement négligée pendant des décennies. Et le marché foncier et immobilier a été laissé sans restriction aux forces du «marché libre». Jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de rupture avec cette politique erronée. Même les initiatives législatives du gouvernement actuel sont totalement inadéquates face à l'ampleur de la crise.

L'OGBL demande un changement de cap dans la politique du logement. Une politique qui fait du droit fondamental au logement pour tous les résidents du Luxembourg le principe suprême et directeur. Une politique qui représente l'intérêt général et prend ses distances par rapport aux intérêts financiers privés d'une minorité.

Sans réglementation légale et sans contrôle du marché foncier et immobilier, il est impossible de lutter efficacement contre la crise du logement et d'obtenir des logements abordables.

De nouvelles lois fiscales constituent le levier le plus important dans la lutte contre la spéculation qui fait grimper les prix et la concentration des richesses entre les mains de quelques-uns.

L'OGBL exige donc une réforme de l'impôt foncier qui freine la spéculation et la flambée des prix dans le secteur foncier et immobilier et qui contribue financièrement à l'offensive d'investissement public dans le logement social.

Pour les immeubles d'habitation qui servent à l'habitation du propriétaire, l'OGBL demande la suppression de l'impôt foncier par l'introduction d'un impôt nul. Compte tenu de la situation tendue sur le marché du logement, une telle exonération fiscale est tout à fait appropriée.

Par ailleurs, une telle réforme vise à intervenir spécifiquement dans la distribution et la redistribution effrénées des terrains à bâtir et des biens immobiliers, tout en prévoyant une recette fiscale qui

compense au moins partiellement les dommages sociaux causés par la spéculation foncière et immobilière. Il faut un impôt progressif pour freiner la concentration de la propriété foncière, soit en le prévoyant dans le cadre de l'impôt foncier réformé, soit par un impôt sur la fortune renouvelé sur la propriété immobilière. Le taux d'imposition en question doit augmenter progressivement avec la valeur totale de la propriété ou avec le nombre de biens immobiliers concernés.

L'OGBL exige également un impôt national sur la spéculation dans le cas de biens immobiliers ou de terrains à bâtir retenus pour des raisons purement spéculatives. Celle-ci doit également être conçue de manière progressive, c'est-à-dire qu'elle doit continuer à augmenter avec le nombre de mètres carrés retenus et avec la durée de la vacance du bien ou terrain. La taxe municipale spéciale sur les immeubles résidentiels vacants et certains terrains non bâtis n'est appliquée que par peu de communes et ne suffit pas à lutter efficacement contre la spéculation.

La lutte contre la spéculation dans le secteur immobilier exige également une réforme des déductions fiscales et des amortissements pour les logements locatifs.

Il y a plusieurs décennies, ces allègements fiscaux étaient fondés sur l'intention de promouvoir l'investissement dans le secteur immobilier. Il s'agissait d'une époque où le rendement des logements locatifs avait perdu de son attrait en raison des taux d'intérêt élevés sur les prêts et



par rapport à d'autres formes d'investissement en capital.

En 2021, la situation est complètement différente et la législation actuelle a perdu sa légitimité. Ces allègements fiscaux augmentent les rendements déjà élevés aux dépens du grand public et donnent un élan supplémentaire à la spéculation foncière et immobilière.

En d'autres termes, l'État favorise le développement de la crise du logement avec son propre déchet fiscal et, dans le même temps, la redistribution en faveur des couches de richesse et de revenus les plus élevées.

L'OGBL préconise une politique du logement axée sur la réalisation des objectifs climatiques internationaux.

Dans le cadre de la décarbonisation progressive de la société, le logement et l'aménagement du territoire sont d'une très grande importance.

Les objectifs fixés en matière d'utilisation de matériaux de construction respectueux de l'environnement, d'efficacité énergétique et de recours aux énergies renouvelables nécessitent une politique qui couvre les

nouveaux bâtiments ainsi que la modernisation, la rénovation et l'aménagement des bâtiments anciens et qui tienne compte de la situation sociale des propriétaires.

L'OGBL critique le fait que la conception actuelle des allègements fiscaux et des aides d'État ne tient pas compte du critère de justice sociale et rend donc plus difficile la réalisation des objectifs climatiques.

L'OGBL préconise donc des modèles de subventionnement socialement gradués, adaptés aux différentes capacités financières des ménages. L'OGBL demande que les propriétaires puissent également bénéficier d'un amortissement fiscal accéléré pour leur domicile propre.

La loi doit également garantir que la partie des coûts d'investissement couverte par les subventions publiques ne soit pas répercutée sur les loyers. L'OGBL propose par ailleurs une prime de location climatique pour soulager les locataires en cas d'augmentations de loyer.

Par rapport aux salaires, les loyers ont augmenté plus de deux fois plus vite au cours des dix dernières années.

Le projet de loi proposé par le gouvernement sur le bail à loyer ignore scandalement cette évolution de la surcharge financière des ménages locataires. Il doit être révisé de toute urgence. L'OGBL demande l'introduction d'une limite supérieure légale pour les prix de location qui soit alignée et subordonnée à l'évolution générale des salaires.

En ce qui concerne les frais d'agence pour les logements locatifs, l'OGBL exige que ces coûts soient exclusivement supportés par le propriétaire.

La subvention de loyer doit être augmentée car sa dernière adaptation était nettement inférieure à l'évolution réelle des prix des loyers.

L'offensive d'investissement massif dans le logement public réclamée par l'OGBL doit avant tout élargir le parc de logements locatifs publics.

Il faut un logement locatif public qui fournit un logement abordable aux groupes à revenus faibles et moyens et permet la mixité sociale. ◊

Il faut une injection de justice dans la politique fiscale!

L'éducation, la santé et les services sociaux, les services municipaux et publics, les infrastructures pour les transports, pour la communication et l'information, pour les entreprises et pour le logement, l'art et la culture, la gestion de l'énergie et de l'eau, la science et la recherche, les services sociaux de l'État et la sécurité sociale et bien d'autres encore ont un point commun: ils sont indispensables et incontournables pour une société progressiste dans l'intérêt de tous, pour une qualité de vie élevée des citoyens et pour la protection du climat et de l'environnement.

Tout ce qui précède doit être organisé et financé par l'État ou les communes. L'OGBL défend donc un État financièrement fort et des communes financièrement solides.

L'OGBL préconise et exige une politique fiscale et des lois fiscales qui assurent les recettes fiscales nécessaires et garantissent en même temps le principe de la justice fiscale.

Moins il y a de justice fiscale, plus il y a d'inégalités sociales dans la société!

Ce dernier point vaut aussi pour le Luxembourg. La politique fiscale néolibérale fait rage en Europe et aussi dans notre pays depuis plus de deux décennies. Elle a allégé de façon permanente la charge fiscale pesant sur les couches supérieures de revenus et de patrimoine ainsi que sur le capital et les bénéficiaires des entreprises et a augmenté la charge fiscale pesant sur les couches inférieures et moyennes de revenus. Cette redistribution socialement

régressive de la charge fiscale touche principalement les salariés et réduit leur pouvoir d'achat.

Au Luxembourg, les exemples les plus récents de cette politique fiscale ont été la politique d'austérité de 2010 et le paquet d'épargnes (dénommé «paquet d'avenir») de 2014.

La réforme fiscale de 2017 n'y a pas changé grand-chose!

C'est pourquoi, dans le cadre de la sortie de crise Covid, l'OGBL ne s'oppose pas seulement à toute charge fiscale supplémentaire dirigée contre les salariés. Le temps est également venu d'initier une législation fiscale pour plus de justice fiscale!

1. Depuis la réforme fiscale de 2017, la dite «progression à froid» (non-ajustement du barème de l'imposition à l'évolution de l'inflation) a repris et entraîne à nouveau des hausses d'impôts injustifiées et des pertes de pouvoir d'achat, qui touchent principalement les classes de revenus inférieures et moyennes. L'OGBL demande au gouvernement d'introduire le mécanisme, attendu depuis longtemps, d'ajustement automatique du barème des impôts à l'inflation à partir de la prochaine tranche de l'index.

Cette mesure est également nécessaire et urgente pour éviter la réduction, et même la réduction à zéro des crédits d'impôt salariés (CIS) et salaire social minimum (CISSSM), monoparental (CIM) et pensionnés (CIP).

2. Plus de justice fiscale dans l'impôt sur le revenu. L'OGBL demande un allègement pour les revenus faibles et moyens en étirant la progression fiscale actuelle. Pour

les hauts revenus, l'OGBL demande l'introduction de tranches d'imposition supplémentaires avec une augmentation correspondante du taux d'imposition maximal.

Outre l'ajustement de l'imposition des revenus des ménages monoparentaux, l'OGBL demande également l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés par l'adaptation, attendu depuis longtemps, d'un certain nombre de déductions fiscales et d'exonérations.



3. Les allègements fiscaux accordés aux entreprises ont pris des proportions qui non seulement violent massivement les principes de justice fiscale et de responsabilité sociale des entreprises, mais ont également contribué de manière significative à la redistribution de la charge fiscale au détriment des ménages privés et à l'affaiblissement de la capacité financière des pouvoirs publics.

Si en 1985, le taux d'imposition des entreprises (y compris l'impôt de solidarité) était d'environ 48 %, il est tombé à 37,5 % en 2000 et à 25 % en 2020. En outre, comme le montrent plusieurs études, la contribution fiscale réelle versée reste bien inférieure à ces taux d'imposition. L'OGBL ne nie pas le rôle du dumping fiscal international pour la fiscalité des entreprises. L'OGBL soutient donc les premiers efforts timides en faveur d'une harmonisation fiscale internationale et d'une imposition minimale des entreprises.

En ce sens, l'OGBL demande au gouvernement de s'abstenir strictement de toute nouvelle réduction de la fiscalité des entreprises.

Un changement d'orientation de la politique fiscale est nécessaire. Au niveau international comme au niveau national.

4. La baisse de la contribution des entreprises à l'impôt de solidarité, qui finance le «Fonds pour l'emploi» et donc, par exemple, les allocations de chômage, le chômage partiel et les mesures de formation continue, ne se justifie plus non plus. Dans la lutte contre le chômage, les entreprises doivent apporter une contribution financière plus importante!

5. Les revenus du travail (salaires) sont imposés jusqu'à quatre fois plus que les revenus du capital (dividendes, stock-options, revenus d'intérêts, participation aux bénéfices, etc.). L'OGBL exige que cette

inégalité soit éliminée et que les revenus du capital soient imposés à 100 % comme les revenus du travail.

6. En réponse à l'augmentation des inégalités sociales et à la redistribution du bas vers le haut de la société, l'imposition du patrimoine et de l'héritage est de plus en plus au centre des discussions sur la politique fiscale, tant au niveau international que national. L'OGBL préconise l'introduction d'un «impôt sur la richesse», qui serait élevé sur la fortune et le patrimoine. Il préconise aussi l'introduction de l'impôt sur les successions en ligne directe pour contrer la transmission des inégalités sociales. Toutefois, en tenant compte du principe de justice fiscale et de la réduction des inégalités sociales, l'OGBL demande que cette imposition soit progressive et que des abattements fiscaux suffisamment élevés soient prévus. À cet égard, l'OGBL propose une limite inférieure de 2 millions d'euros ainsi que l'exonération de la maison occupée par son propriétaire (en cas de droits de succession de la maison du parent décédé). L'impôt sur la richesse ne doit pas frapper la majorité de la population, mais les très riches.

7. En cas d'augmentation future de la taxe sur le CO₂, l'OGBL demande une compensation sociale via la voie de l'ajustement automatique du crédit d'impôt. Elle exige également l'inclusion immédiate de la taxe sur le CO₂ dans le panier de produits de base de l'indice afin qu'elle reflète la perte réelle de pouvoir d'achat.

Les propositions de l'OGBL correspondent à une politique fiscale plus juste et à la sauvegarde des capacités financières des pouvoirs publics.

C'est aussi le moyen d'empêcher le retour d'une politique d'austérité socialement régressive après la crise Covid.

Si des efforts fiscaux à court terme et limités dans le temps sont nécessaires à la suite de la crise Covid, l'OGBL préconise également l'introduction d'un «impôt Corona» limité dans le temps sur les bénéfices extraordinaires des entreprises pendant la crise et sur les grandes fortunes. ◊



Empêcher le retour d'une politique d'austérité socialement régressive après la crise Covid.

Vivre et travailler en harmonie: cela doit être possible!

Un bon travail signifie bien plus qu'un bon salaire. Ce sont précisément les aspects qualitatifs qui gagnent en importance. La conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale est l'un des plus grands défis de notre époque. Les familles doivent jongler quotidiennement avec leur emploi, leurs enfants, leur ménage et d'autres engagements.

Le problème de l'équilibre souvent absent entre vie professionnelle et vie privée ne se résoudra pas par lui-même, mais deviendra encore plus aigu. Le taux d'emploi des femmes a très fortement augmenté et, surtout dans la jeune génération, les deux parents travaillent. Dans le même temps, l'intensité de notre travail a augmenté et les nouveaux moyens technologiques font que les frontières entre la carrière professionnelle et la vie privée s'estompent et disparaissent de plus en plus. Par conséquent le risque d'épuisement professionnel a grimpé.

Mais outre le temps consacré à ses êtres chers, à la culture, au sport, à l'engagement dans des clubs ou dans la politique est au moins aussi indispensable à notre société que l'utilisation de notre travail pour la croissance économique.

Mettre en pratique le droit à la déconnexion!

La question de la déconnexion découle à la fois du fonctionnement de plus en plus digital de notre société et de l'adoption de comportements d'utilisation malsaine des possibilités offertes par le monde numérique.

En mars 2021, le Conseil économique et social a adopté un avis sur le droit à la déconnexion.

Cet avis stipule qu'au niveau du Code du travail, notamment en ce qui concerne les dispositions légales en matière de sécurité et de santé au travail pourraient utilement être complétées par une nouvelle section intitulée «respect du droit à la déconnexion» ainsi que par l'ajout d'un nouvel article en vue de la mise en œuvre pratique de mécanismes qui favorisent le respect de ce principe dans les entreprises où les salariés utilisent des outils numériques à des fins professionnelles. Un projet de loi vient d'être déposé.

L'OGBL revendique que ce sujet soit traité prioritairement afin que cet accord sur le droit à la déconnexion soit transposé dans les plus brefs délais.

Un congé social pour tous!

La directive européenne du 20 juin 2019 sur la conciliation vie familiale-vie professionnelle prévoit que chaque État-membre prenne les mesures nécessaires pour que chaque travailleur ait le droit de prendre cinq jours ouvrables de congé d'aidant par an. Cette directive devra être transposée dans les États-membres au plus tard jusqu'au mois d'août 2022.


En tant qu'OGBL, nous revendiquons qu'un congé social, qui existe déjà dans certaines conventions collectives, soit généralisé par voie légale. Ce congé social s'élèverait à au moins 5 jours par an pour tous les salariés. Les modalités de ce congé social sont à régler soit dans le cadre de la Convention collective, soit faire l'objet d'un commun accord au sein de chaque entreprise entre

la délégation du personnel et l'employeur.

Travailler moins, vivre mieux!

L'histoire du travail au Luxembourg, depuis la fondation des syndicats libres, est aussi une histoire de réduction du temps de travail. Il y a eu des améliorations régulières, limitant le nombre maximal d'heures à travailler par jour et par semaine, et augmentant le nombre de jours de congé, ont été régulièrement améliorés depuis le début du XX^e siècle, jusqu'à ce que les améliorations progressives s'arrêtent après les années 1970, suite à l'introduction de la semaine de 40 heures et de la cinquième semaine de congé. Des réductions du temps de travail n'ont eu lieu que dans le cadre de conventions collectives individuelles sous l'égide de l'OGBL. Puis, en 2019, pour la première fois depuis alors – grâce à l'engagement et à la campagne nationale de l'OGBL en faveur de la réduction du temps de travail – un jour de congé et un jour férié supplémentaire ont été introduits.

Mais ce n'est pas suffisant. Nous continuons à demander l'introduction légale de la 6^e semaine de congé. Six semaines de vacances pour tous les salariés au Luxembourg, ça doit être faisable! Mais le nombre hebdomadaire d'heures de travail doit également être réduit. L'exemple de l'Islande, où 86 % de la population active bénéficie désormais d'une semaine de 4 jours, en témoigne: la réduction des heures de travail est possible. Et le dialogue avec les syndicats permet de négocier les modalités appropriées de mise en œuvre dans les secteurs respectifs. C'est une question de volonté politique et sociétale. ♦

A woman wearing a light-colored dress with a vibrant floral pattern of red, blue, and green flowers is walking barefoot on a large, dark rock. She is positioned in the foreground, with her legs and feet in focus. The background shows a calm body of water and a soft, hazy horizon under a warm, golden light, suggesting a sunset or sunrise. The overall mood is peaceful and serene.

L'exemple de l'Islande, où 86 % de la population active bénéficie désormais d'une semaine de 4 jours, en témoigne: la réduction des heures de travail est possible.

Pour une sécurité sociale universelle, forte et solidaire



L'OGBL insiste sur le système de financement solidaire actuel et qui a garanti à tous les citoyens un droit d'accès égal à des prestations sociales de qualité.

L'OGBL s'oppose catégoriquement à tout dessein politique visant à réduire la part des employeurs ou de l'Etat au financement de la sécurité sociale.

Si'il devait exister dans le domaine des assurances sociales des besoins supplémentaires de financement, l'OGBL a des propositions concrètes pour y remédier. La population a un droit légitime à une protection de la santé et à une protection sociale optimales ainsi qu'à des prestations sous forme de revenus de substitution appropriés et de consolidation sociale des revenus en vue de la protection contre des risques de la vie.

Tirer des leçons de la pandémie pour l'avenir

Une relance économique et sociale doit être une priorité dans les prochains mois après cette pandémie vécue, par conséquent l'accès de toute personne aux soins de santé de qualité tenant compte du progrès technique et de la digitalisation doit être garanti indépendamment de la situation individuelle en matière de revenu.

Actuellement, la situation financière de l'assurance-maladie est en équilibre, mais néanmoins fragile.

Si la situation financière de l'assurance-maladie venait à se dégrader, l'OGBL n'acceptera pas de dégradations des prestations de santé qui auront pour conséquence une augmentation des charges supplémentaires pour les assurés (système de médecine à deux et plusieurs vitesses).

Pour assurer la viabilité du système d'assu-

rance-maladie, l'OGBL défend le principe très important du conventionnement obligatoire des prestations médicales (actes et soins médicaux) étant donné qu'une libéralisation des tarifs aurait des conséquences fatales pour le système de santé luxembourgeois.

Pour une amélioration et extension des prestations santé

Depuis des années, l'OGBL revendique une amélioration et extension de la prise en charge des prestations dans le domaine de la santé:

- Introduction définitive de la prise en charge de la psychothérapie
- La prise en charge des médecines alternatives (ostéopathie, homéopathie...)
- Un renforcement des remboursements des frais liés à l'orthodontie ainsi que l'adaptation de la nomenclature (qui

date de 1979) aux évolutions de la médecine dentaire d'aujourd'hui ainsi qu'une amélioration de la prise en charge des prothèses dentaires

- L'introduction définitive du tiers payant généralisé des soins de santé
- Instauration d'une meilleure prise en charge des traitements oculaire/chirurgie réfractaire
- Analyser les transports sanitaires ainsi que sa prise en charge
- Exonération de diverses participations financières obligatoires à charge de l'assuré dénommées convenances personnelles, ainsi que le complément pour la 1ère classe sur les honoraires médicaux lors d'une hospitalisation

Pour une meilleure prise en charge lors d'une incapacité de travail pour maladie

Dans le domaine des prestations en espèces, l'OGBL se prononce pour une harmonisation du calcul des indemnités pécuniaires de maladie entre les revenus et les indemnités de maladie.

Finalement, l'OGBL revendique une solution urgente dans le cadre de l'incapacité de travail en ce qui concerne les avis contradictoires du contrôle médical de la sécurité sociale et de la médecine du travail. Cette divergence d'avis entraîne des conséquences financières néfastes pour le salarié concerné.

Infrastructures hospitalières

L'OGBL se prononce en faveur d'une poursuite des investissements dans les infrastructures hospitalières et extrahospitalières, en équipements médico-techniques, dans l'organisation des différentes prestations médicales et de soins centrés sur les patients, ainsi que dans la dotation et la qualification optimales des professions de la santé et du domaine social, respectivement dans leurs conditions de travail.

La prise en charge du patient doit avoir lieu dans le cadre d'un concept résultant de la concertation de tous les prestataires de services. L'information objective du patient doit être améliorée en continu et ce dernier

doit être intégré au concept de traitement.

Parallèlement à un meilleur contrôle-qualité et à une plus grande transparence dans tous les domaines de prestations des soins de santé luxembourgeois, l'OGBL exige que tous les prestataires de services s'adaptent régulièrement au développement scientifique et technologique par le biais de formations continues professionnelles.

L'OGBL soulève cependant la question de savoir si, pour la mise en œuvre pratique de ces objectifs, il n'est pas temps d'encourager de façon ciblée le recrutement de médecins sous forme de la « médecine salariée ».

Virage ambulatoire

L'OGBL soutient le virage vers la chirurgie ambulatoire sous la responsabilité des établissements hospitaliers. Mais il s'oppose clairement que ce virage soit utilisé pour propager une politique de privatisation des activités hospitalières. Les nouvelles structures ambulatoires doivent rester intégrés dans les structures hospitalières existantes.

L'OGBL insiste sur la mise en place des dispositions nécessaires afin d'assurer le suivi des soins du malade à son domicile (attention aux personnes seules, âgées qui ne peuvent pas subvenir seul à leurs besoins). Par ailleurs, l'OGBL n'acceptera pas de frais supplémentaire à charge de l'assuré dans le cadre du virage ambulatoire (prise en charge à 100 %).

En ce qui concerne le fonctionnement des urgences, l'OGBL doit constater que malgré ses maintes interpellations, l'accès ainsi que l'intervention rapide n'est toujours pas garanti. Ceci est inadmissible!

L'OGBL s'engage également pour le renforcement des maisons médicales ou bien la mise en place des cabinets médicaux groupant plusieurs médecins généralistes. Ces mesures pourront désengorger les urgences.

Touche pas à ma pension!

Il est important de garantir le pouvoir d'achat des pensionnés au Luxembourg.

Au regard des chiffres, l'OGBL constate

que notre système de pension demeure performant et que nos pensions sont soutenables. Il n'existe en conséquence aucune urgence à formuler de nouvelles mesures d'assainissement.

Il ne faut pas oublier non plus, que diverses mesures d'assainissement permettant aujourd'hui déjà à dégrader les prestations de l'assurance-pension, sont prévues dans la loi depuis 2013 (date de la dernière réforme) à savoir la modulation du système d'ajustement ou bien l'abolition de la prime de fin d'année.

L'OGBL se prononce pour l'annulation immédiate des mesures mentionnées ci-dessus prévues dans la loi en question et pour le maintien intégral de l'âge légal actuel à la pension ainsi que pour le maintien des pensions de vieillesse anticipée selon les dispositions légales actuelles en vigueur.

Le reclassement professionnel doit impérativement être réformé

Après de nombreuses réformes dont la dernière date de 2020, nous constatons toujours de nombreuses difficultés d'application et d'interprétation des dispositions légales, surtout en matière de l'indemnité compensatoire, de la protection du délégué du personnel, de l'encadrement des salariés reclassés, de l'indemnité forfaitaire, etc. Par conséquent, l'OGBL est intervenu auprès du gouvernement en présentant son catalogue de revendications pour remédier à la situation actuelle.

En outre, l'OGBL revendique une amnistie générale pour tous les salariés se trouvant depuis des années dans l'indemnité d'attente (ancienne loi) sans être réintégré au marché du travail.

Maison de retraite / gériatrie

La pandémie nous a montré les lacunes de notre système actuel, ce qui a été confirmé par le rapport connu sous le nom « rapport Waringo ». Il faut tirer des leçons de ce rapport et améliorer le manque de transparence en ce qui concerne les prix et prestations des diverses institutions ainsi que les critères et indicateurs de qualité (prestations et personnel).>

C'EST LE MOMENT

Plus de pouvoir d'achat, de meilleurs salaires

Des emplois sûrs

Une politique active pour le logement abordable

Une politique fiscale juste

Un vrai équilibre travail-vie

Une sécurité sociale performante